

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires,
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant Monsieur Frédéric THOMAS, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, président du jury du concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires ouvert au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 29 janvier 2024 nommant le jury du concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale spécialité : éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle, à la session 2024,
- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommée pour l'épreuve orale d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

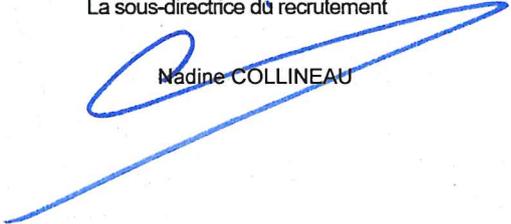
Mme Nora HUIN
Psychologue de l'éducation nationale

Académie de NANCY-METZ

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 03 avril 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU